

Comme vous pourrez le lire dans le communiqué communs des élus de la CAP Nationale de catégorie C (joint au présent message), nous avons décidé de boycotter la 1ere convocation de la CAP de mutation du 30 octobre 2015.

Pourquoi ?

L'administration veut remettre en cause l'ensemble des règles de mutation construites lors des GT consécutifs à la fusion pour définir les règles de gestion de la DGFIP.

Elle propose ni plus ni moins :

- ▶ la suppression des mouvements complémentaires de mutation pour les catégories B et A ;
- ▶ la remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B ;
- ▶ l'obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonctions pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés ;
- ▶ de supprimer aux agents C en 1ere affectation toute possibilité de muter pendant 3 ans ;
- ▶ la possibilité pour l'administration de fusionner des RAN.

Pour la CGT Finances Publique c'est intolérable ! Elle condamne avec force les reculs en matière de droit à mutation qui sont proposés par l'administration pour l'ensemble des agents et exige le retrait de ce projet.

Nous vous tiendrons informés de la date de reconvoation de la CAP Nationale de mutation

**fichiers:**



[Télécharger communique\\_elus\\_mvt\\_2015-1-1.pdf](#) (56.44 Ko)

**Public:** [Archives CAP Mutations CAP C administratif](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---